

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2020

A 10h00

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Loïc BARROIS (représenté par M Jean-Jacques GOUAULT), Alain PORTER (représenté par Amélie LEMAIRE) et Jackie LOURDEZ (absent)

Convocation du 17 avril 2020

Madame Amélie LEMAIRE a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement
 - Renouvellement du contrat de NICE Emeric
- Remboursement à l'Amicale des sapeurs pompiers du broyeur acquis pour la commune
Et une délibération ajoutée
- Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie sur la traverse RD 20 avec le Conseil Départemental

Questions diverses :

VAB, COVID 19, Acquisition broyeur et son utilisation, Antenne ORANGE, Complexe sportif (zone gros buisson), Voiries : rue du Neuf Bourg Rue de la Crayère, Cité Renaud et rue du Martelet

Délibération N°8 Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2020

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses : suivantes

- Note d'honoraires N°3 – - Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson (BCDE ARCHITECTURE) pour 755.40 euros
- Perceuse pour le service technique (LEROY MERLIN) pour 199.90 euros TTC)
- Raccordement électricité (ENEDIS)- Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson pour 1 302.48 euros TTC
- Programme Vidéosurveillance (CHUBB DELTA) pour 396.00 euros TTC

- Scie sauteuse pour le service technique (BRICODEPOT) pour 59.00 euros TTC
- Outillage (pelle et picrond) pour le service technique (STE PRODUITS DE FRANCE) pour 255.36 TTC
- Electricité pour les nouveaux Volets roulants SDF (DIM Electricité) pour 1 630.75 euros TTC
- Annonces légales appel d'offres- Projet Aménagement rue du Neuf Bourg (GLOBAL EST MEDIAS) pour un total de 645.04 TTC
- Appel d'offres dématérialisé- Projet Aménagement rue du Neuf Bourg (ATLINES SERVICES) pour un total de 354.00 TTC
- Analyses de structures de la voirie – Programme Aménagement Rue du Neuf Bourg (GINGER CEBTP) pour 1 980.00 TTC
- Portail avec portillon (L'ATELIER CONCEPT) - Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson pour 3 500.68 euros TTC
- Solde Eclairage public (DIM électricité) - Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson pour 8 549.28 euros TTC
- Pose de 2 coffrets EDF, Pose caniveaux et entrée gaine grille de départ, seuil pour portail et portillon et reprise virage BMX (SAS RICHARD) - Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson pour 11 946.00 euros TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **d'autoriser** le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total arrondis à 31 576.00 euros TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

Dépenses prévisibles		
Compte	Nature	Montant en euros
21318	Immob corp. Autres Bât pub.	27 685,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	396,00
2158	autre instal, matériel et outillage technique	515,00
2315	Immob en cours:instal, matériel et outillage technique	2 980,00
	Total	31 576,00

Délibération N°9 Renouvellement du contrat emploi compétences à temps complet du service entretien des bâtiments et espaces verts

Par délibération N°27 en date du 24 mai 2019, le Conseil Municipal avait renouvelé le contrat emploi compétences du service entretien des bâtiments et espaces verts pour la période du 15 juin 2019 au 14 juin 2020.

La Collectivité avait choisi l'emploi d'une personne reconnue Travailleur Handicapé. Le contrat avait été signé en partenariat avec le Conseil Départemental et l'aide à la rémunération était à hauteur de 60 % pour un Temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Le Maire propose de renouveler le contrat pour un an du 15 juin 2020 au 14 juin 2021. Ce contrat emploi compétences est toujours subventionné par le Département mais à l'heure actuelle le taux de prise en charge n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement du contrat emploi compétences à temps complet du service entretien des bâtiments et espaces verts pour un an encore c'est-à-dire du 15 juin 2020 au 14 juin 2021.

Délibération N°10 Remboursement à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bétheniville de la commande par le biais de la société CMS-CONSTRUCTEUR (Broyeur de végétaux et accessoires) pour la commune - facture émise par la SARL SMJ Diffusion de VILLERSEXEL

Le 08 avril 2020, Monsieur le Maire a commandé un broyeur de végétaux (avec un jeu de couteaux et une courroie) par le biais de la société CMS-constructeur. Mais l'entreprise n'accepte pas les paiements par mandat administratif.

Afin de permettre à la commune d'acquiescer ce matériel largement en promotion, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bétheniville a accepté de régler par virement bancaire le prix de cet achat pour la commune pour une somme de 2 192.00 euros.

Le Maire propose de rembourser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bétheniville le prix d'acquisition de cet outillage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le remboursement du broyeur à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bétheniville pour la somme de 2 192.00 euros (sur présentation de la facture acquittée émise par la SARL SMJ Diffusion de VILLERSEXEL).

Délibération N°11 Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie sur la traverse RD 20 avec le Conseil Départemental

- dans le cadre de son programme 2020 d'investissement sur le réseau routier départemental, le département de la Marne a décidé de prendre en compte l'aménagement de la traverse d'agglomération de la RD 20 à Bétheniville.

- afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux de compétence communale, communautaire et départementale, le département propose de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la commune pour les travaux relevant de sa compétence et de

constituer un groupement de commande pour la réalisation de l'ensemble des opérations ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **décide** de donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention de mandat et de groupement de commande relative aux travaux précités et tout document s'y rapportant.

Informations diverses :

Broyeur thermique : Le maire explique au conseil que le broyeur acquis était en promotion (+ de 40%). La commune empruntait le broyeur de l'ancien 2^{ème} adjoint quand les agents municipaux devaient broyer des branchages.

Le but de cet achat est que le broyeur profite aux habitants de la commune d'une part pour leur permettre d'avoir des copeaux et d'autre part pour leur éviter de se déplacer à la déchèterie pour y déposer leurs branchages.

Il faudra réfléchir à la procédure à adopter :

1- Soit les agents communaux se déplacent chez l'habitant pour récupérer les branchages

2- Soit les habitants rapportent eux-mêmes les branchages à un endroit précis

Le matériel ne sera utilisé que par les agents communaux.

Il faut aussi réfléchir à ce qu'il adviendra des copeaux : les habitants les reprendront s'ils le souhaitent ou les laisseront à la commune.

C'est un service supplémentaire que la collectivité souhaite apporter à ses administrés.

Tontes des pelouses : Le maire informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, les agents communaux récupèrent les tontes de pelouses des habitants qui le souhaitent pour éviter des décharges sauvages et cela jusqu'à la réouverture de la déchèterie.

Travaux dans la zone du gros buisson : M Arnaud DESSERTENNE demande quand les travaux reprendront.

Le Maire répond qu'à l'heure actuelle aucune date de reprise n'a été annoncée.

Ainsi, la Société IMAJ doit livrer les ateliers et les panneaux pour le parcours de santé.

La Société RICHARD doit étaler la terre. Une fois cela mis en place, les agents communaux pourront mettre le grillage.

Puis il faudra une réunion de la commission aménagement complexe sportif pour décider des aménagements des espaces verts dans la zone.

Une demande de subvention a été faite pour l'installation d'une grille de départ électrifiée sur la piste de BMX. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à cette demande mais le Maire souhaite que la commune la commande immédiatement car il faut compter 3 à 4 mois pour la livraison de cet équipement. Le Conseil est d'accord avec lui.

L'électricité a été installée dans la zone et les poteaux d'éclairage public sont en place mais le Maire signale qu'ils sont carrés et donc assez dangereux pour certains selon leur emplacement comme ceux situés dans un virage. Pour ces derniers, il préconise des protections à mettre autour.

Enfin si aucun autre imprévu ne vient contrecarrer le planning, fin septembre début octobre, on pourra prévoir l'inauguration de ces aménagements sportifs.

M TERROINE Christophe, l'ancien champion du monde de roller, habitant de Bétheniville doit monter son club. De même un club de BMX doit voir le jour sur Bétheniville cette année avec une personne de REIMS.

Antenne ORANGE : Elle a été transférée dans la zone du gros buisson. Tout est terminé sauf le raccordement (l'alimentation). L'autre antenne située au bois judas doit être démontée.

Le fil d'Orange qui traînait depuis plusieurs mois le long du terrain de M RAGOT et était posé sur le chemin de l'Association Foncière a été enfin réparé.

La Voirie : A cause du confinement, tous les travaux ont été retardés. Certains sont mêmes décalés en 2021.

- Rue du Neuf Bourg

Mais l'appel d'offres pour le projet d'aménagement de la rue de Neuf Bourg a été fait. A ce jour, nous avons 17 retraits de dossiers. La date limite de remise des offres, initialement prévue le 10 avril) a dû être reportée au 11 mai. L'ouverture des plis aura lieu le soir même ; **puis les offres seront envoyées à Béta-ingénierie pour analyses.**

Le but est de faire les travaux le plus vite possible et surtout avant la campagne betteravière qui commence en général fin septembre.

Sinon, il faudra étudier l'opportunité de faire les travaux en 2 phases : les trottoirs cette année et le reste à partir de mars 2021.

- Rue de la crayère

Il reste à peu près 3 semaines de travaux en eau potable. Après, il y aura les trottoirs, l'eau pluvial et les enrobés à faire. Ces travaux devront être faits cette année.

- Rue du martelet et Cité Renaud

Cette année, les travaux d'eau potable et d'assainissement pourront peut-être se faire. Mais tout le reste est reporté en 2021.

COVID-19 en bref

Marne 186 décès, 46 réanimations, 342 personnes hospitalisées.

Sur Bétheniville les gens sont sérieux, peu de contrevenants au confinement.

Toutes les manifestations ou réunions publiques sont actuellement annulées y compris le 08 mai.

- Problème avec la Poste de Witry Les Reims : la directrice de cette antenne a émis des réticences à l'ouverture de notre APC.

Le Maire doit rencontrer le directeur de la Poste le vendredi 24 avril fin de régler ce différend.

-Les déchets : Suite au confinement, le tri sélectif avait été supprimé sur la commune. Il a repris cette semaine.

- Les Masques : les particuliers n'ont toujours pas la possibilité d'acheter des masques.

Le Grand Reims a fait distribuer environ 50 masques jetables par commerce sur la commune et il prévoit de fournir un masque lavable pour chaque habitant du Grand Reims. Ils doivent arriver vers le 24 mai.

La Commune quant à elle a commandé 2000 masques jetables qui seront distribués aux personnes du troisième âge (en fonction de l'âge et des pathologies à risque). Elle a aussi commandé du tissu, de l'élastique, ... les matériaux pour que les couturières bénévoles de Bétheniville (environ 10) fabriquent 2 masques par habitants. Prochainement, elle devrait acheter des visières pour ses employés, élus, commerçants...

VAB

A faire rapidement afin d'informer les Béthenivillois. La responsable du VAB indique qu'il était presque prêt à sortir en mars, mais aujourd'hui, il faut le réactualiser.

Le Maire demande qu'il soit axé sur les informations concernant le Covid-19.

Les élections : tout ce qui concerne le fonctionnement de l'exécutif (installation du nouveau conseil municipal), 2^{ème} tour, etc... sera décidé lors d'une réunion de l'Etat le 23 mai.

Fin de la réunion 12h 20